



## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MINIMES ET BENJAMINS

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU :

Championnat ouvert aux Filles et Garçons Benjamin(e)s (nés en 1997 et 1998) et Minimes (nés en 1995 et 1996), de nationalité française, licenciés FFG dans les Alpes Maritimes, à jour de leur certificat médical.

Cette compétition permet la participation au Mérite Régional en vue de la qualification aux Championnats de France des Jeunes.

Seuls les 3 meilleurs index filles et les 15 meilleurs index garçons de chaque catégorie inscrits à la date de clôture seront retenus pour participer au championnat, avec limitation du champ des index par catégories :

Minimes Garçons: index maximum 15  
Minimes Filles: index maximum 18

Benjamins : index maximum 25  
Benjamines : index maximum 28

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le premier tour de l'épreuve. Cette épreuve se déroule sur 36 trous en Stroke Play Brut. Pour les marques de départ, voir recommandations §5-3-6-4 du Vade-mecum

**Dates et lieux des tours :** Minimes : le 23/03/2011 à Royal Mougins et le 30/03/2011 à St Donat

Benjamins: le 23/03/2011 à Cannes Mougins et le 30/03/2011 à St Donat

**Conditions particulières :** Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Pendant la compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

**Classement :** Les titres de Championne et Champion Départemental Minime et Benjamin seront décernés en cumulant les scores bruts des deux tours. En cas d'égalité pour la première place, le départage se fera sur le score du second tour, et si l'égalité persiste par départage informatique sur le second tour puis sur le premier. Ce principe de départage sera aussi appliqué pour la dernière place des qualifiés au Mérite Régional

**Qualification au Mérite Régional :** Le nombre de qualifiés à cette épreuve correspondra aux quotas attribués par la Ligue pour le Mérite Régional en fonction des index maximum imposés. Les joueurs "Protégés" sont qualifiés d'office au MIR.

### ENGAGEMENT

Les inscriptions devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer ; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence, un numéro téléphone et une adresse Mail et être envoyées par mail au comité départemental [cdgolf06@yahoo.fr](mailto:cdgolf06@yahoo.fr), avant le 16 mars 2011.

**Comité d'organisation :** Un représentant du Comité Départemental, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.